

COMPTE-RENDU

CONSEIL MUNICIPAL DU 28.04.2026

L'an deux mil vingt-six, et le vingt-huit avril à dix-neuf heures, le conseil municipal de Bouhy, régulièrement convié suivant convocation adressée le vingt-deux avril à chacun de ses membres, s'est réuni en la salle habituelle des séances, sous la présidence de Monsieur Guillaume CIFELLI, Maire.

Présents : Mmes et MM. CIFELLI Guillaume, Maire, PETIOT Dominique, MOREAU Matthieu, Adjoint au Maire, TORCOL Vincent, CHAMPAGNAT Florie, REBOULLOT Jean-Claude, RACHET Magali et DAVIAUD Jean-Pierre.

Absent(s) : Mme PIERSON Sylvie (pouvoir donné à M. CIFELLI), Mme BILLEBAULT Charlene (pouvoir donné à Mme PETIOT), M. PASCAULT Julien (pouvoir donné à M. MOREAU)

Secrétaire : Mme PETIOT

OBJET DE LA SEANCE :

- Budget communal :

N° 01 - Approbation du compte de gestion du receveur municipal (exercice 2025)

N° 02 - Affectation du résultat de fonctionnement (exercice 2025)

N° 03 - Vote du taux des taxes locales

N° 04 - Budget primitif 2026

- Budget assainissement :

N° 05 - Approbation du compte de gestion du receveur municipal (exercice 2025)

N° 06 - Affectation du résultat d'exploitation (exercice 2025)

N° 07 - Redevance d'assainissement

N° 08 – Budget primitif 2026

- Questions et informations diverses

Après avoir constaté que le quorum est atteint, Monsieur le Maire sollicite l'ajout de deux questions supplémentaires à l'ordre du jour, portant sur :

N° 09 – Élection des délégués à la compétence « Infrastructure de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE) » transférée au SIEEEN

N° 10 – Convention de partenariat 2026 relative au chantier d'insertion

Les membres du conseil municipal acceptent d'ajouter ces questions à l'ordre du jour de la séance.

Le procès-verbal de la séance du 14 avril 2026 a été adopté à l'unanimité.

N° 01 – Budget communal : approbation du compte de gestion du receveur municipal – Exercice 2025

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le receveur municipal accompagné des états de développement

des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025,
- après s'être assuré que Monsieur le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- considérant que les opérations sont régulières,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2025 par Monsieur le receveur municipal visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N° 02 – Budget communal : affectation du résultat de fonctionnement – Exercice 2025

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025, considérant que les opérations sont régulières et bien justifiées, statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2025, constatant que le compte administratif 2025 présente un excédent de fonctionnement cumulé de 796 520,81 euros, **décide** :

- d'affecter la somme de 27 520,23 euros en section d'investissement, aux excédents de fonctionnement capitalisés (1068),
- de reporter la différence, soit 769 000,58 euros, en section de fonctionnement aux excédents antérieurs reportés.

N° 03 - Vote du taux des taxes locales

Monsieur le Maire présente au conseil municipal l'état de notification de taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, **décide** de ne pas augmenter les taux d'imposition des taxes directes locales pour 2026 et vote les taux suivants :

- taxe foncière (bâti) : 35,83 %
- taxe foncière (non bâti) : 60,83 %
- taxe d'habitation : 15,20 %

N° 04 – Budget Primitif 2026

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget primitif 2026 de la commune :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2026
011 : Charges à caractère général	201 450,00 €
012 : Charges de personne et frais assimilés	203 500,00 €
014 : Atténuations de produits	38 335,00 €
023 : Virement à la section d'investissement	661 036,58 €
042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	400,00 €
65 : Autres charges de gestion courante	200 695,00 €
67 : Charges exceptionnelles	500,00 €
TOTAL	1 305 516,58 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2026
002 : Résultat de fonctionnement reporté	769 000,58 €
013 : Atténuations de charges	15 000,00 €
70 : Produits des services, du domaine et ventes diverses	34 000,00 €
73 : Impôts et taxes	95 500,00 €
731 : Fiscalité locale	220 000,00 €
74 : Dotations, subventions et participations	151 716,00 €
75 : Autres produits de gestion courante	18 000,00 €
77 : Produits spécifiques	2 300,00 €
TOTAL	1 305 516,58 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Proposé	Budget primitif 2026
001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		45 470,23 €	45 470,23 €
16 : Emprunts et dettes assimilées		1 000,00 €	1 000,00 €
20 : Immobilisations incorporelles		7 000,00 €	7 000,00 €
21 : Immobilisations corporelles	20 000,00 €	109 214,58 €	129 214,58 €
23 : Immobilisations en cours		576 000,00 €	576 000,00 €
27 : Autres immobilisations financières	50,00 €	100,00 €	150,00 €
TOTAL	20 050,00 €	738 784,81 €	758 834,81 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Proposé	Budget primitif 2026
021 : Virement de la section de fonctionnement		661 036,58 €	661 036,58 €
024 : Produits des cessions d'immobilisations		12 500,00 €	12 500,00 €
10 : Dotations, fonds divers et réserves		47 298,23 €	47 298,23 €
13 : Subventions d'investissement	38 000,00 €	0,00 €	38 000,00 €
TOTAL	38 000,00 €	720 834,81 €	758 834,81 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE et **VOTE** les recettes et dépenses pour chacune des deux sections du budget primitif 2026.

N° 05 – Assainissement : approbation du compte de gestion du receveur municipal – Exercice 2025

Le conseil municipal,

- après s'être fait présenter les budgets primitif et supplémentaire de l'exercice 2025 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux des mandats, le compte de gestion dressé par Monsieur le receveur municipal accompagné des états de développement

des comptes de tiers ainsi que l'état de l'actif, l'état du passif, l'état des recettes à recouvrer et l'état des restes à payer,

- après avoir entendu et approuvé le compte administratif de l'exercice 2025,
- après s'être assuré que Monsieur le receveur municipal a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,
- considérant que les opérations sont régulières,
- statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2025 au 31 décembre 2025 y compris celles relatives à la journée complémentaire,
- statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2025 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes,
- statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

DÉCLARE que le compte de gestion, dressé pour l'exercice 2025 par Monsieur le receveur municipal visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation, ni réserve de sa part.

N° 06 - Assainissement : affectation du résultat de fonctionnement – Exercice 2025

Le conseil municipal, après avoir entendu le compte administratif de l'exercice 2025, considérant que les opérations sont régulières, statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2025, constatant que le compte administratif 2025 présente un excédent d'exploitation cumulé de 11 892,68 €, **décide** d'affecter la totalité de cette somme en section d'exploitation, aux excédents antérieurs reportés.

N° 07 - Redevance d'assainissement – Année 2026

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, à l'unanimité, **fixe** la redevance d'assainissement pour l'année 2026 à :

- abonnement : 39,72 € HT
- prix du m³ d'eau consommé : 2,38 € HT

Est assujettie à cette redevance, toute personne raccordée ou raccordable au réseau d'assainissement.

N° 08 – Assainissement - Budget Primitif 2026

Il est demandé au conseil municipal de se prononcer sur le budget assainissement 2026 :

SECTION DE FONCTIONNEMENT

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2026
011 : Charges à caractère général	6 500,00 €
014 : Atténuations de produits	1 000,00 €
023 : Virement à la section d'investissement	110 121,68 €
042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	2 317,00 €
65 : Autres charges de gestion courante	700,00 €
67 : Charges exceptionnelles	200,00 €
68 : Dotations aux amortissements et provisions	435,00 €
TOTAL	121 273,68 €
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	Budget primitif 2026
002 : Résultat de fonctionnement reporté	11 892,68 €
042 : Opérations d'ordre de transfert entre sections	981,00 €
70 : Produits de produits fabriqués, prestat ^o de services, marchandises	8 400,00 €
74 : Subvention d'exploitation	100 000,00 €
TOTAL	121 273,68 €

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Proposé	Budget primitif 2026
040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections		981,00 €	981,00 €
20 : Immobilisations incorporelles		20 000,00 €	20 000,00 €
23 : Immobilisations en cours		200 771,62 €	200 771,62 €
TOTAL		221 752,62 €	221 752,62 €
RECETTES D'INVESTISSEMENT	Restes à réaliser	Proposé	Budget primitif 2026
001 : Solde d'exécution de la section d'investissement reporté		109 313,94 €	109 313,94 €
021 : Virement de la section d'exploitation		110 121,68 €	110 121,68 €
040 : Opérations d'ordre de transfert entre sections		2 317,00 €	2 317,00 €
TOTAL		221 752,62 €	221 752,62 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité :

APPROUVE et **VOTE** les recettes et dépenses pour chacune des deux sections du budget primitif 2026.

N° 09 - Élection des délégués à la compétence « Infrastructure de Recharge des Véhicules Electriques (IRVE) » transférée au SIEEEN

La commune ayant donné la compétence Infrastructure de Recharge des Véhicules Electriques au SIEEEN, il convient que la commune soit représentée par un délégué titulaire et un délégué suppléant pour cette compétence.

Sont candidat(s) :

M. CIFELLI Guillaume

M. MOREAU Matthieu

Il est procédé au vote et au dépouillement.

- nombre de bulletins : onze (11)
- bulletins blancs ou nuls : zéro (0)
- suffrages exprimés : onze (11)
- majorité absolue : six (6)

Ont obtenu :

M. CIFELLI Guillaume (11 voix)

M. MOREAU Matthieu (11 voix)

En conséquence, ont été déclarés élus comme délégués :

M. CIFELLI Guillaume proclamé délégué titulaire

M. MOREAU Matthieu proclamé délégué suppléant

N° 10 - Convention de partenariat 2026 relative au chantier d'insertion

Monsieur le Maire donne lecture de la convention de partenariat 2026 soumise au vote du Conseil Municipal.

Le tarif d'intervention du Chantier d'insertion actuellement de 44,00 euros par personne présente et par demi-journée de travail auquel s'ajoute une prise en charge des consommables et de l'usure du matériel équivalent à 15 % serait porté à 44,50 euros par personne présente et par demi-journée de travail. La participation forfaitaire aux frais de consommables reste inchangée.

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal, après en avoir délibéré :

- **ADOPTE** cette proposition.

- **AUTORISE** le Maire ou son représentant à signer la convention de partenariat relative au chantier d'insertion du Centre Social du canton de Saint-Amand.

Questions diverses :

* **Chantier d'insertion** : lors de sa prochaine intervention, le chantier d'insertion sera chargé du nettoyage des mares et des lavoirs.

* Un panneau de signalisation pour faire attention aux enfants sera installé à Grattechien.

* **Camion de la commune** : des travaux sont à prévoir sur le camion mais il n'y a pas nécessité de le changer dans l'immédiat.

* **Panneau d'information lumineux** : un panneau sera installé dans le bourg. Un commercial vient prochainement pour présenter différents modèles.

* **Vivier** : il se vide progressivement à cause des trous de ragondins. Un devis sera demandé pour des travaux de reprise des berges.

* **Broyeur** : plusieurs devis ont été demandés.

* **La Boucherie de Bouhy** : Monsieur le Maire fait part au conseil qu'il a été convoqué par Sous-Commission Départementale de Sécurité de la Nièvre qui se réunissait notamment pour se prononcer sur le dossier de mise en conformité de son établissement déposé par Monsieur Le Bourdonnec.

La Sous-Commission et Monsieur le Maire se sont prononcés favorablement à la réalisation du projet de réaménagement et au maintien de ses diverses activités sous réserve que l'établissement se conforme aux normes de sécurité.

* **Défense incendie** : l'employé communal va procéder à la vérification le débit des poteaux sur la commune.

* L'orgue de l'église a été réparé.

Plus aucune question ne restant à débattre, la séance est levée à 21h05.